

RESOLUTION N°12
SUR L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS EN DANGER

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Cotonou au Bénin, pour son 30^{ème} Congrès, du 2 au 5 décembre 2015,

se réjouit de la création par le Conseil National des Barreaux et le Barreau de Paris, de la création de l'observatoire international des Avocats en danger,

invite les Barreaux membres de la CIB à adhérer à cet observatoire et à contribuer à son activité en faveur des avocats et Barreaux menacés à travers le monde.